

Le recrutement de salariés qualifiés et partageant nos valeurs, est un enjeu majeur au sein des sociétés du Groupe DS RESTAURATION.

Nous avons à cœur de mener nos recrutements dans le respect de cette charte.

RESPECT DU PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

DS RESTAURATION, en accord avec l'article L1132-1 du code du travail, examine toutes les candidatures reçues et les évalue, par des critères objectifs basés sur les compétences et la motivation.

L'ensemble de nos offres d'emploi sont ouvertes aux personnes RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

RESPECT DE LA TRANSPARENCE

Nos offres d'emplois et les acteurs du recrutement au sein de l'entreprise s'engagent à communiquer toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du poste pour lequel le candidat (H/F) postule et d'en respecter les conditions.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Le candidat (H/F) est informé de la conservation de ses données personnelles et il est en droit de la refuser. DS RESTAURATION s'engage à préserver ces données conformément à la réglementation et aux délais en vigueur.

RESPECT DE LA FORMATION DES ACTEURS DU RECRUTEMENT

Nos Managers sont formés et sensibilisés sur les bonnes pratiques de recrutement. Cela leur permet une évaluation objective des compétences et de la motivation du candidat (H/F).

RESPECT DU PRINCIPE DE RETOUR AUPRÈS DES CANDIDATS

Nous nous engageons à recontacter chaque candidat (H/F) ayant passé un entretien pour un poste au sein d'un des sociétés du groupe. Que ce soit positif ou négatif.

Les acteurs du recrutement (managers, RH...) s'assurent de tenir informé le candidat (H/F) sur les délais de recrutement, à chaque étape-clé du processus.

RESPECT DES ÉVALUATIONS PROFESSIONNELLES

Les acteurs du recrutement procédant à un test d'aptitude ou de personnalité s'engagent à prévenir au préalable les candidats.